



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MANCHE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme Caillet

DEMANTELEMENT DES BARRAGES DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT

Comité de pilotage du vendredi 8 janvier 2010

**** * * * ****

*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :
Mme Christine Boehler, secrétaire générale de la préfecture,
M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,
M. Jean Bizet, sénateur maire,
M. Gwenaël Huet, député maire,
M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny le Buat,
M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,
M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,
M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat,
M. Michel Thoury, président du SAGE Sélune,
M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,
M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,
M. Jacques Le Berre, directeur départemental des territoires et de la mer,
MM René-Paul Lomi, Sylvain Dubois et Rémy Brun, direction départementale des
territoires et de la mer,
M. Philippe Cottanceau, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement,
M. François Roland, agence de l'eau Seine Normandie,
M. Arnaud Richard, office national de l'eau et des milieux aquatiques,
M. Cyrille Périer, EDF GEH Ouest,
M. R. Souquière, EDF UP centre,
Mme Elise Dabouis, stagiaire ENA,
M. Jean-Pierre Le Bihan, directeur de la direction de l'action économique et de la
coordination départementale,
Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques et
des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Était excusé :

M. Jean-François Le Grand, président du conseil général.

M. le préfet précise que cette réunion a pour objectif le lancement du processus d'effacement des barrages de Vezins et de la Roche qui Boit et l'établissement d'une méthode de travail.

Il procède alors à la présentation du schéma opérationnel qui pourrait être retenu.

- Mise en place d'une équipe « projet » au sein de la direction départementale des territoires et de la mer, spécifiquement dédiée à cette opération et désignation d'un chef de projet parfaitement identifié,
- Création d'un groupe projet réduit composé d'un élu, du préfet, du directeur départemental des territoires et de la mer, d'EDF et de l'Agence de l'Eau. M. le préfet propose de désigner M. Goupil, maire d'Isigny le Buat.
- Institution d'un groupe de pilotage politique qui serait appelé à avaliser les principales étapes du processus et qui constituerait l'instance de discussion,
- Mise en place d'un groupe de pilotage élargi d'information destiné à assurer la communication envers la population,
- Création d'un comité scientifique qui aurait pour mission de confirmer les choix techniques retenus devant garantir la santé, la sécurité publique et la protection de l'environnement.

M. le préfet propose également d'organiser une réunion d'information sur place dans les prochains jours à laquelle pourrait être invitée la population, le secteur associatif, les socioprofessionnels.

S'agissant du calendrier, trois étapes paraissent essentielles :

- 1) une phase d'études sur une période de 3 ans : 2010-2012,
- 2) une phase technique : arasement partiel ou total des barrages, traitement des boues,
- 3) la reconversion du site - réalisation du projet et contrat de territoire.

Les deux premières phases peuvent être envisagées sous une maîtrise d'ouvrage Etat. Par contre, la troisième phase pourrait être pilotée par les collectivités selon des modalités qui restent à définir.

Toute une série d'études vont devoir être lancées ou actualisées afin d'avoir une vision globale de l'avenir et de l'ensemble des problématiques :

- des études techniques portant sur l'arasement et le traitement des boues ainsi que sur les conséquences connexes telles que les risques d'inondation, l'alimentation en eau potable...
- une étude globale sur la reconversion du site, avec définition d'un cahier des charges,
- une étude complémentaire sur les aspects juridico-financiers.

L'objectif est d'être opérationnel le plus rapidement possible. Toutes ces études devront être validées en comité de pilotage et permettre, à l'horizon 2012-2013, la rédaction d'un projet du territoire cosigné par l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités,...).

Ces éléments de réflexion apportés, M. le préfet invite les élus à donner leur point de vue sur cette première approche du projet.

M. Huet regrette, tout d'abord, une décision prise dans la précipitation sans que la réflexion ne soit menée à son terme. La méthodologie proposée lui convient mais doit s'effectuer dans le respect des engagements de la ministre, c'est à dire maintien des barrages tant que des solutions de remplacement et de reconversion ne sont pas finalisées. Les délais lui semblent convenables et il apprécie la validation politique proposée. En ce qui concerne la troisième phase, la maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée au syndicat mixte en voie d'être créé dans le Sud Manche.

M. Bizet prend acte de la décision et le programme envisagé lui paraît rationnel tant sur le calendrier que sur les études. Il insiste particulièrement sur le maintien de l'activité économique sur le site quelle que soit la façon dont le sujet sera abordé et sera attentif quant à sa pérennité. Il s'agit de redonner ou trouver une image à ce territoire et à ses habitants qui sont actuellement lourdement pénalisés.

M. le préfet souligne qu'il est tout à fait conscient des difficultés rencontrées sur ce secteur. C'est un dossier lourd qui nécessite des précautions et doit être exemplaire. La volonté de l'Etat est d'agir en concertation. La mission qui lui est confiée a pour date butoir 2013 et il la respectera. Mais il confirme que ses services ne réduiront pas les délais fixés et que les différentes étapes seront déterminées, en étroite concertation, en fonction de leur importance et de leur sensibilité.

M. Desloges prend également acte de la décision et donne son accord sur la gouvernance proposée. Il met l'accent sur le développement du territoire tant d'un point de vue économique que social. Si l'effacement est effectif, il souhaite que d'autres emplois soient créés sur ce territoire.

M. Bouvet est prêt à s'investir dans le groupe projet si celui-ci est constructif. Il demande donc que le nombre d'élus y participant soit porté à deux et qu'il puisse en faire partie.

M. Dewitte prend également acte de la décision et précise que, globalement, la démarche lui convient. Il souhaiterait également participer au groupe projet car, situé en aval des barrages, il pourrait être confronté, pendant plusieurs années, à des problèmes de boues et de risques accrus d'inondations.

M. le préfet ne souhaite pas que ce groupe soit trop important mais ne voit pas d'objection à la participation de deux ou trois élus.

M. Goupil abonde dans le même sens que les interlocuteurs précédents. Pour lui, la priorité est la reconversion du site de la Mazure. Il ne faut pas se contenter de maintenir mais il faut développer les activités de ce site et les emplois dans le Sud Manche.

M. Thoury intervient en tant que président de la commission locale de l'eau. Il indique que la commune de Saint Laurent de Terregatte a deux lacs sur son territoire ; il serait donc souhaitable que le maire soit associé au comité de pilotage.

M. le préfet est tout à fait d'accord et souligne que cet oubli sera corrigé.

M. Thoury précise que le Sage Sélune a émis des avis sur les deux cas de figure et cela en 2005. L'Etat devait prendre une décision sur la poursuite ou non de la concession en 2007. Il considère par conséquent que le Sage n'est pas responsable de la décision prise.

Il rappelle que le Sage a pour mission de gérer la notion de « bassins » avec tous les problèmes inhérents (pollution des entreprises, barrages, ..). Il souhaite savoir quel rôle la commission locale de l'eau va devoir jouer dans ce nouveau projet qu'elle devra, à terme, valider.

Par ailleurs, il juge qu'il y a actuellement un manque de communication. Il est urgent de créer un groupe de travail spécifique qui pourrait mettre en place un livret explicatif ainsi qu'un site Internet et ouvrir un débat. Les associations du secteur (associations de pêche par exemple) peuvent apporter leur contribution.

Il préconise également la mise en place d'un état des lieux actuel et de le poursuivre durant les travaux et après leur réalisation afin d'apporter une contribution à d'autres organismes ou collectivités. A ce sujet, il souligne qu'un projet similaire existe en Angleterre et qu'il serait intéressant d'aller voir ce qui s'y est réalisé.

Il termine sur la nécessité de ne pas négliger l'aspect social de ce dossier.

M. Sanson partage l'avis des autres membres et se dit déçu et trompé par la décision prise. Il constate que des emplois vont disparaître. Il espère que le projet sera bien mené et qu'il tiendra compte des locaux.

M. le préfet conteste le mot tromperie. Il précise qu'une analyse a été faite examinant le pour et le contre. Un rapport a ensuite été envoyé au ministère en indiquant, en conclusion, les conséquences des deux options.

Il souligne que l'Etat est responsable en ce qui concerne la phase études et la phase arasement. Il est évident d'utiliser tout ce qui a pu être fait précédemment. En matière de développement durable, tous les aspects, qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, doivent être intégrés. Après, il considère qu'il appartient aux élus de prendre le relais et qu'il faudra avoir recours à l'outil juridique le plus opérationnel.

M. Lemonnier fait part de ses inquiétudes sur la situation des riverains qui pratiquent la pêche.

M. le préfet n'a pas de solution à proposer mais constate que c'est un vrai problème à traiter. Il est convaincu que les erreurs de la vidange de 1993 ne seront pas renouvelées.

M. Thoury pense que beaucoup de questions se poseront en 2013. Les représentants d'EDF sont-ils, d'ores et déjà, en mesure de dire qu'ils sont aptes à gérer ce dossier sans problème au moment de la vidange.

M. le préfet répond que l'on n'a pas le droit de se tromper sur un tel dossier. Toutes les précautions seront prises. Techniquement, il considère que les services ont la compétence nécessaire.

M. Goupil s'inquiète du caractère inexploitable de la vallée durant les travaux. Elle ne pourra redevenir attractive que lorsque la nature aura repris ses droits, de manière ordonnée, ce qui demandera du temps.

M. le préfet en est tout à fait conscient mais considère que cette vallée a des atouts et des potentialités.

M. Dewitte souligne qu'entre les vidanges de 1983 et 1993 soit 10 ans, il y a eu une accumulation de sédiments importante. Cette fois-ci, le délai étant quasiment doublé, il demande à quelle hauteur de boues doit-on s'attendre ?

MM Périer et Souquière indiquent que, depuis 2004, des points précis ont été réalisés. Ces mesures sont à réactualiser dans le cadre des études qui vont être lancées.

M. Thoury attire l'attention sur les boues qui vont atteindre la baie du Mont Saint Michel.

M. Bizet souligne qu'une culture de la pêche existe sur ce territoire. La possibilité de créer de petits plans d'eau a été évoquée et il serait intéressant de communiquer à ce sujet afin d'aplanir beaucoup d'inquiétude.

Après ces échanges, M. le préfet propose de retenir la date du vendredi 29 janvier pour une réunion d'information de tous les acteurs concernés comme celles réalisées en juin-juillet derniers. Cette réunion est fixée à 11 h et se déroulera à Isigny le Buat en un lieu à déterminer.

Les élus sont invités à dire s'il faut élargir ou non ce groupe de travail à d'autres intervenants.

M. Goupil tient à préciser qu'il n'a pas souhaité l'arasement des barrages et que sa commune n'entend donc pas participer financièrement à ces travaux.

Le président,



Jean-Pierre LAFLAQUIERE

